

---

*Région et Développement n° 31-2010*

---

## **NOUVELLE-CALÉDONIE : ENTRE ÉMANCIPATION, PASSAGE A L'EURO ET RECHERCHE DE RESSOURCES NOUVELLES**

**Gaël LAGADEC**\*

***Résumé** - Le passage à l'euro des trois communautés françaises du Pacifique est envisagé à moyen terme. Cela nécessite leur accord, qui semble acquis pour la Polynésie et Wallis-et-Futuna, mais fait débat en Nouvelle-Calédonie. La situation de la Nouvelle-Calédonie est spécifique à bien des égards puisqu'elle est inscrite dans un processus institutionnel d'émancipation vis-à-vis de la métropole. L'objectif de cet article est d'étudier les conséquences possibles pour la Nouvelle-Calédonie d'un rattachement à l'euro. Afin de résoudre la contradiction entre émancipation et fixation irrévocable de la parité avec l'Europe sont étudiés ici : (i) la perte des transferts financiers de la Métropole et le développement de ressources alternatives, (ii) les effets d'une dévaluation de la monnaie calédonienne et les implications du renoncement à cet outil.*

**Mots-clés** : ÉMANCIPATION, EURO, DÉVALUATION, NICKEL, TOURISME

**Classification JEL** : O24, R11

L'auteur remercie particulièrement le rapporteur de la revue ainsi que Eric Baulard (IEOM), Odile Boyer (UNC) et Etienne Farvaque (USTL) pour leurs commentaires sur cet article.

---

\* Maître de Conférences à l'Université de la Nouvelle-Calédonie, membre du Laboratoire LARJE ; courriel : lagadec@univ-nc.nc.

## INTRODUCTION

La monnaie ayant cours légal dans les Communautés françaises du Pacifique, Nouvelle-Calédonie, Polynésie française et Wallis-et-Futuna, est le franc CFP<sup>2</sup>. Cette monnaie a été créée par un décret du 26 décembre 1945 à l'occasion d'une des dévaluations du franc français. Le franc CFP est géré par l'Institut d'Emission d'Outre-mer (IEOM<sup>3</sup>). Depuis 1949, le F. CFP a une parité fixe avec le franc métropolitain, puis avec l'euro, sur la base de 1 000 F. CFP pour 8,38 euros<sup>4</sup>.

La Nouvelle-Calédonie est un territoire rattaché à la France depuis plus de 150 ans, comptant 244 600 habitants<sup>5</sup>. Les caractéristiques socioéconomiques de la Nouvelle-Calédonie sont largement celles d'un pays développé<sup>6</sup> : l'espérance de vie est supérieure à 74 ans, l'indice de développement humain pour la Nouvelle-Calédonie est estimé à 0,87<sup>7</sup>, ce qui la situe en 32<sup>ème</sup> place sur 177 pays.

Les derniers chiffres officiels de l'ISEE indiquent un produit intérieur brut de 728,5 milliards de F. CFP en 2008, soit environ 6,1 milliards d'euros. Les ressources propres au territoire sont les produits miniers, qui représentent, selon les années, entre 90% et 95% des exportations (mais environ seulement 10% du PIB). A cela s'ajoutent les transferts en provenance de la Métropole. Depuis 1992, les dépenses de l'État en Nouvelle-Calédonie n'ont cessé d'augmenter<sup>8</sup>. Selon l'ISEE, ces transferts avoisinent le quart du PIB depuis le début des années quatre-vingt-dix<sup>9</sup>. En 2007, le total des crédits des comptes revenus et transferts courants de la balance des paiements calédonienne se montait à 127 milliards de F. CFP<sup>10</sup>.

<sup>2</sup> Le sigle CFP signifie "Change franc Pacifique" (sigle XPF pour la dénomination internationale).

<sup>3</sup> L'IEOM est un établissement public national créé par le Gouvernement français en 1967 pour succéder à la Banque de l'Indochine à laquelle avait été confié, vers la fin du XIX<sup>ème</sup> siècle, le privilège de l'émission dans les comptoirs français d'Asie et du Pacifique.

<sup>4</sup> Le F. CFP n'a pas subi de dévaluation du fait de la fixation de la nouvelle parité avec l'euro et sa convertibilité demeure garantie par le Trésor français. Cette parité a été fixée par le Gouvernement français en application du "Protocole sur la France", annexé au Traité de Maastricht qui stipule que "la France conservera le privilège d'émettre des monnaies dans ses territoires d'outre-mer selon des modalités établies par sa législation nationale et elle sera seule habilitée à déterminer la parité du franc CFP".

<sup>5</sup> ISEE, 2007, p. 10. L'ISEE est l'Institut de la Statistique et des Etudes Economiques (anciennement "ITSEE" : Institut Territorial de la Statistique et des Etudes Economiques).

<sup>6</sup> Cependant, d'autres caractéristiques sont plutôt celles d'un pays en développement : inégalités de revenus, concentration des activités industrielles autour de la seule grande agglomération, secteur exportateur quasiment mono producteur.

<sup>7</sup> CEROM, 2005, p. 12.

<sup>8</sup> Deux principaux types de transferts peuvent être distingués : (i) ceux destinés aux collectivités locales et établissements publics de Nouvelle-Calédonie et (ii) les transferts directement injectés dans l'économie sous forme de salaires, de pensions, d'équipements et d'achats de biens et services.

<sup>9</sup> ISEE, 2000, p. 158.

<sup>10</sup> IEOM, 2008-a, p. 26.

Dans ce contexte économique, après des années de troubles politiques, la Nouvelle-Calédonie semble avoir opté pour une stabilité institutionnelle, à horizon de 20 ans. Le 5 mai 1998 a en effet été signé l'Accord de Nouméa – par le Gouvernement français, le Rassemblement pour la Calédonie dans la République (RPCR) et le Front de Libération Nationale Kanak Socialiste (FLNKS) – formalisé ensuite par une loi organique<sup>11</sup>. Cet accord repousse à 2014 ou 2018 les référendums d'autodétermination. Pendant ces 20 ans, la Nouvelle-Calédonie doit démontrer ses capacités de développement et "au terme d'une période de vingt années, le transfert à la Nouvelle-Calédonie des compétences régaliennes, l'accès à un statut international de pleine responsabilité et l'organisation de la citoyenneté en nationalité seront proposés au vote des populations intéressées. Leur approbation équivaldrait à la pleine souveraineté de la Nouvelle-Calédonie"<sup>12</sup>. L'Accord de Nouméa a donné naissance à de nouvelles institutions afin d'assurer les premiers transferts de compétences de l'État vers la Nouvelle-Calédonie (les nouvelles compétences acquises s'exercent depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2000)<sup>13</sup>. C'est entre 2014 et 2018 que les dernières compétences de l'État devraient être transférées selon l'issue de la consultation à l'accession à la pleine souveraineté.

Paradoxalement, dans ce contexte d'émancipation vis-à-vis de la métropole, un mouvement inverse se dessine concernant le secteur monétaire. Alors que la monnaie est un aspect de la souveraineté nationale, il est fortement question que la monnaie en cours en Nouvelle-Calédonie soit remplacée par l'euro.

Le passage à l'euro concerne également la Polynésie française et Wallis-et-Futuna, mais ne pourrait se faire qu'avec l'accord des trois collectivités. La position de la Nouvelle-Calédonie est à ce titre cruciale car la Polynésie s'est déjà déclarée favorable à l'euro, tandis que Wallis-et-Futuna se dit décidé à suivre le choix de la Nouvelle-Calédonie. Cependant, la Nouvelle-Calédonie est le seul territoire engagé dans un processus d'émancipation. En ce sens le débat sur le choix monétaire est spécifique à la Nouvelle-Calédonie. Ce débat est vif, alimenté d'arguments économiques ou à coloration politique.

A titre d'illustration, le Président de la province Nord, Paul Néaoutyine (indépendantiste) écrivait en février 2006 : « Pour aller à l'essentiel, "l'euro est un facteur d'intégration". En clair, les gens du RPCR qui prônent l'intégration à l'euro ont compris que c'était une manière de contrecarrer l'émancipation et ils en déduisent que c'est une bonne chose. Mais ils n'ont pas nécessairement vu que toutes les mesures particulières que l'on demande pour la Nouvelle-Calédonie ne seraient plus possibles. (...) Ce n'est pas l'intérêt de tous les

<sup>11</sup> Loi du 15 mars 1999.

<sup>12</sup> Préambule de l'Accord de Nouméa.

<sup>13</sup> Les institutions calédoniennes sont aujourd'hui les suivantes : (i) le congrès qui est composé de membres issus des assemblées de province et peut désormais légiférer par des lois de pays, (ii) le gouvernement qui est composé de membres élus par le congrès et dont le président est élu à la majorité des membres, (iii) le conseil économique et social, (iv) les conseils coutumiers correspondant aux huit aires coutumières et enfin (v) le sénat coutumier dont les deux sénateurs par aire sont désignés par les conseils coutumiers.

calédoniens ». <sup>14</sup> En avril 2006, le député Jacques Lafleur (loyaliste) écrivait à son tour : « L'adoption de l'euro en Nouvelle-Calédonie suscite encore des réticences, notamment dans le monde indépendantiste. (...) Quelle place alors pour le CFP à l'époque de la mondialisation? Qui voudrait encore d'une monnaie comme le birr éthiopien, l'ouguiya mauritanienne, le lek albanais... Tant d'exemples qui doivent faire réfléchir, sans oublier tous les territoires francophones qui ont conservé le CFA. L'argument selon lequel le CFP peut être maintenu parce qu'il est adossé à l'euro avec une parité fixe et constante ne résiste pas à celui de sa dévaluation possible si le Gouvernement français le décidait ». <sup>15</sup>

L'objectif de cet article est d'apporter un éclairage purement économique à ce débat, avec une question simple : quelles seraient les conséquences pour l'économie calédonienne d'une instauration de l'euro ?

Dans un premier temps nous analyserons les conséquences économiques d'un passage à l'euro (en insistant notamment sur l'outil de la dévaluation). La question du degré d'optimalité d'une zone monétaire européenne intégrant la Nouvelle-Calédonie est ainsi implicitement posée. Dans un second temps, nous analyserons les conséquences économiques de l'émancipation de la Nouvelle-Calédonie, vues à travers la baisse des transferts métropolitains, et leur possible accompagnement monétaire (euro ou non, dévaluation ou pas). Les politiques visant à générer ou attirer de nouvelles ressources seront étudiées dans ce contexte (IDE dans le secteur minier, zones franches, tourisme...). La conclusion tentera de relier ces éléments économiques aux contraintes et perspectives politiques de la Nouvelle-Calédonie.

## 1. LES CONSÉQUENCES D'UN PASSAGE A L'EURO

### 1.1. Les enjeux de crédibilité

On considère traditionnellement que l'ancrage nominal permet de casser les pressions inflationnistes, et de se libérer des problèmes de crédibilité. L'arrimage à un taux de change fixe permet d'imposer une contrainte sur les autorités monétaires et, sous réserve du choix de la devise de référence, peut permettre "d'importer" de la crédibilité <sup>16</sup>. Ainsi, en limitant leur champ d'action, les autorités peuvent obtenir les bénéfices importants liés à la stabilité des prix.

Pour une petite économie ouverte, comme la Nouvelle-Calédonie, l'ancrage par la fixation du taux de change est une option immédiatement accessible. Le choix peut en outre être unilatéral ou faire l'objet d'un accord officiel. Tel était le cas lorsque le franc Pacifique était lié au franc français, et

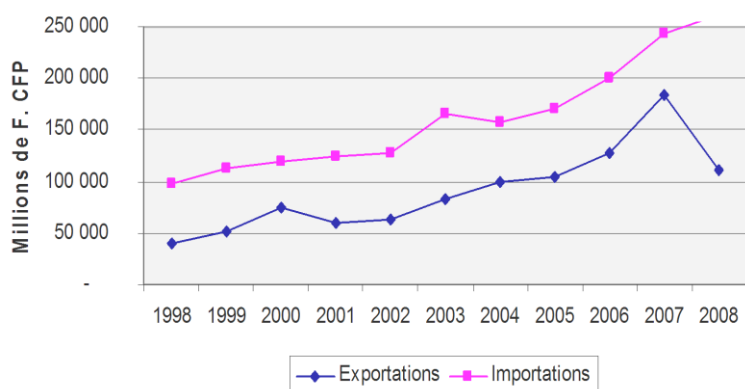
<sup>14</sup> P. Néaoutyine, 2005, *L'indépendance au présent*, Editions Syllepse, 189 p.

<sup>15</sup> Bulletin d'information politique n°4, avril 2006.

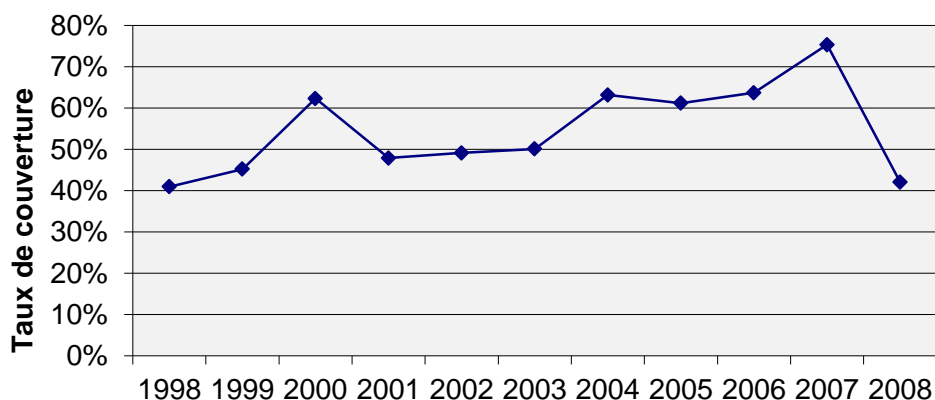
<sup>16</sup> Ce mécanisme de "crédibilité importée" a été révélé notamment dans le cas des pays européens sous le régime du SME (Giavazzi et Pagano, 1988) : l'accrochage au mark allemand a permis de modifier le jeu des anticipations, réduisant ainsi l'inflation interne. On a pu montrer que ce mécanisme fonctionne d'autant mieux que les ajustements de parité sont espacés, voire supprimés, comme ce fut le cas pour le "nouveau" SME (de 1987 à 1992).

tel est encore le cas actuellement, la parité avec l'euro étant fixée. Notons cependant que la fixité du change ne peut fournir un ancrage nominal que si les conditions internes (stabilité des institutions essentiellement) sont aussi réunies pour que le capital de crédibilité importé puisse jouer, ce qui est *a priori* le cas pour la Nouvelle-Calédonie<sup>17</sup>. L'ancrage nominal peut toutefois être un choix difficile à soutenir en certaines circonstances. Ainsi, dans le cas d'une appréciation importante de la monnaie de référence, la monnaie locale devient de plus en plus forte et il apparaît alors un différentiel avec les conditions économiques internes qui peut affaiblir progressivement le mécanisme d'importation de crédibilité.

**Graphique n°1 : Evolution des échanges calédoniens depuis 1998**



**Graphique n°2 : Evolution du taux de couverture (1998-2008)**

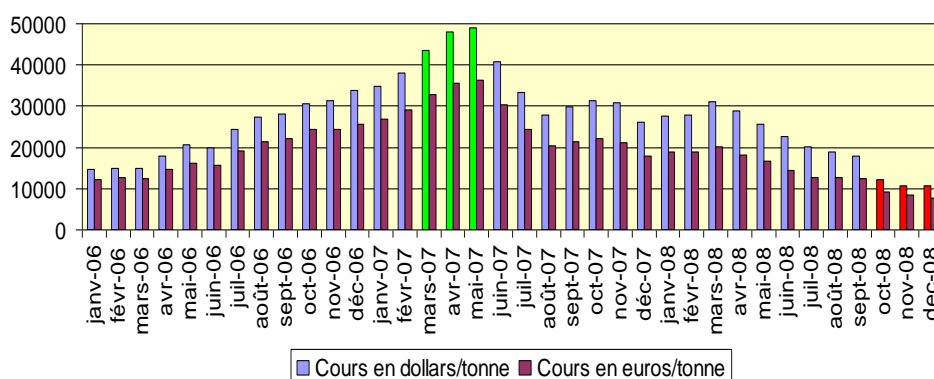


Sources : ISEE ([www.isee.nc](http://www.isee.nc)) et IEOM, 2009, p. 7.

<sup>17</sup> Mais ça ne le restera pas forcément dans un contexte de turbulences difficiles à prévoir dans la période menant à l'autodétermination.

Au-delà de ces principes généraux, la situation commerciale spécifique de la Nouvelle-Calédonie doit être étudiée. Les graphiques n°1 et n°2 décrivent l'évolution du commerce extérieur de la Nouvelle-Calédonie. La balance commerciale est structurellement très déséquilibrée. Sur dix ans (1998-2007), le taux de couverture est en moyenne de 56%. En 2007, les exportations calédoniennes se montent à 183 milliards de F. CFP, c'est-à-dire en croissance de 40% en un an et de 71% en deux ans, liée à la forte hausse des cours internationaux du nickel (*cf.* graphique n°3). En 2007, 95% des exportations sont constituées de nickel et dérivés ; le taux de couverture atteint ainsi un sommet, à 75%. Mais les exportations chutent fortement en 2008 à 110 milliards du fait de la baisse des cours internationaux du nickel ; en conséquence, le taux de couverture s'effondre pour se fixer à 42%.

**Graphique n°3 : Evolution mensuelle des cours du nickel (2006-2008)**  
(en dollars par tonne)



Source : LME.

Pour cause de compétitivité insuffisante, la production néo-calédonienne est fortement protégée de la concurrence étrangère<sup>18</sup>, par un grand nombre de taxes et quotas. La non compétitivité des entreprises calédoniennes s'explique en grande partie par la faiblesse du marché intérieur. Les échelles de production sont de fait trop faibles pour utiliser suffisamment les équipements afin d'obtenir un coût moyen compétitif<sup>19</sup>. Il s'ensuit que les prix des produits calédoniens sont particulièrement élevés. Selon l'indicateur "Big Mac"<sup>20</sup>, la Nouvelle-Calédonie peut être considérée comme le 6<sup>ème</sup> plus cher pays au monde.

Au regard des ces spécificités, les avantages et inconvénients de l'ancrage nominal doivent donc être comparés à ceux de l'instauration de l'euro.

<sup>18</sup> En 1999, les recettes douanières représentaient 24% de la valeur totale des importations, ce qui plaçait la Nouvelle-Calédonie au sixième rang mondial (après la Thaïlande, la Polynésie française, la Mauritanie, la Libye et l'Inde, et avant la Tanzanie, le Malawi et la Tunisie).

<sup>19</sup> Pour une analyse du protectionnisme calédonien, voir Lagadec (2002).

<sup>20</sup> L'annexe n°1 présente une comparaison des pays en termes de prix, vue à travers l'indicateur "Big Mac".

## 1.2. Effets positifs

Le franc CFP étant la monnaie en cours en Nouvelle-Calédonie, en Polynésie française et à Wallis-et-Futuna le passage éventuel à l'euro concerne ces trois collectivités. Un tel passage devrait *a priori* se faire simultanément dans les trois, en partie pour des raisons d'économie (par exemple ne pas maintenir l'IEOM pour seulement Wallis-et-Futuna)<sup>21</sup>, mais surtout pour des raisons politiques<sup>22</sup>.

Au niveau juridique, l'euro aurait pour principale conséquence que la France renonce au privilège de l'émission monétaire dans les collectivités du Pacifique. Il y aurait donc transfert de la compétence monétaire de l'Etat français aux institutions communautaires. Le Protocole sur la France (*cf.* note n°4) ne semble pas devoir faire obstacle à une introduction de l'euro, la France pouvant unilatéralement, et préalablement à l'intervention des autorités communautaires, renoncer à son privilège d'émission<sup>23</sup>. Pour le reste, « l'introduction de l'euro nécessitera donc essentiellement d'étendre aux trois collectivités françaises du Pacifique les normes communautaires strictement liées à la circulation de l'euro et à la politique monétaire. Cette réforme monétaire devrait avoir peu d'impact sur les domaines connexes à la monnaie car, pour l'essentiel, les normes en vigueur en métropole sont déjà applicables dans ces trois collectivités. »<sup>24</sup>

La parité du franc CFP étant fixée avec le franc, le passage du franc à l'euro fait que la parité entre le franc CFP et l'euro est également fixée (et la convertibilité garantie). De sorte, on peut considérer que l'euro est déjà présent en Nouvelle-Calédonie, ou à tout le moins que les effets positifs de l'instauration de l'euro se sont déjà manifestés. Ces effets sont les suivants<sup>25</sup> :

- pour les investisseurs et les commerçants de la zone euro, la fixation d'une parité stable (...) s'est traduite par une quasi disparition du risque de change (vis-à-vis de la Nouvelle-Calédonie) ;
- pour les acteurs économiques du Pacifique, l'accès aux marchés financiers européens est garanti *via* des établissements de crédits locaux, filiales de groupes métropolitains ;

<sup>21</sup> Même si l'IEOM n'est pas forcément voué à disparaître : certaines de ses missions ne seraient pas remises en cause par le passage à l'euro et il pourrait continuer à fournir des services, quitte à les rendre payants ; les missions assurées pour l'Etat resteraient à la charge de l'Etat.

<sup>22</sup> C'est le Président de la République française qui a fixé, lors de sa visite en Polynésie en juillet 2003, l'accord des trois communautés ultramarines du Pacifique comme condition au passage à l'euro (*cf.* Lettre du Président Jacques Chirac, *La Dépêche de Tahiti*, juin 2004).

<sup>23</sup> Toutefois, « l'admission de la Nouvelle-Calédonie dans la zone euro ne pourrait en aucune façon résulter d'une décision unilatérale de la France (...) L'introduction de l'euro à Mayotte et Saint-Pierre et Miquelon a nécessité une décision du Conseil européen après avis de la BCE. Un avis plus que nuancé, qui se concluait (...) : le cas très spécial des deux communautés territoriales françaises ne saurait créer un précédent pour tout autre cas susceptible de se présenter à l'avenir » (de Boissieu et Biacabe, 2000).

<sup>24</sup> Rapport sur l'introduction de l'euro dans les collectivités françaises du Pacifique – Aspects juridiques et économiques, Haut-commissariat de la République en Nouvelle-Calédonie, 4 novembre 2004.

<sup>25</sup> *Idem.*

- l'utilisation de l'euro est possible, s'agissant de la monnaie scripturale ;
- de manière générale, la crédibilité de l'euro a rejailli sur le CFP à travers la fixation d'un taux de conversion stable.

### **1.3. Effets négatifs**

On peut identifier deux types d'effets : par rapport aux prix et par rapport à la possibilité de dévaluer la monnaie.

#### ***1.3.1. L'effet "prix"***

Premièrement, on peut s'attendre, avec le passage à l'euro, à un fort choc inflationniste. Ce phénomène n'apparaît pas statistiquement en Métropole, mais il a semblé tant ressenti par la population que nombre d'économistes se sont interrogés sur la pertinence des indicateurs métropolitains d'appréciation de l'inflation<sup>26</sup>. L'analyse de Wunder *et al.* (2006) permet de mieux comprendre la perception négative par la population. Les auteurs étudient les effets de bien-être du passage à l'euro en comparant Allemagne et Royaume-Uni. Ils démontrent qu'avec l'introduction de l'euro la probabilité qu'un individu soit satisfait du niveau de revenu de son ménage diminue de près de 10%. Surtout, la variation de revenu compensatrice est évaluée à environ un tiers. Les causes sont les suivantes :

- l'inflation perçue conduit à largement surestimer les prix réels et conduit à des décisions de consommation sous-optimales ;
- l'illusion monétaire résultant de la baisse du revenu nominal risque de troubler la perception de la contrainte budgétaire et diminuer encore la satisfaction ;
- les difficultés d'adaptation à la nouvelle monnaie (particulièrement fortes pour les personnes ayant des problèmes de conversion, même si elles semblent largement disparaître au terme d'une année).

Cette analyse permet d'expliquer la controverse sur l'aspect inflationniste, dans le sens où le bien-être se détériore que l'inflation soit réelle ou seulement ressentie. Il est à craindre qu'un tel effet soit plus durement ressenti en Nouvelle-Calédonie. En effet, une frange importante de la population n'a jamais voyagé hors du territoire et n'a donc jamais vu de devises. L'abandon de la seule monnaie que connaît cette population pourrait alors créer un fort désarroi et amener beaucoup de confusion dans la perception des prix (d'autant plus que l'augmentation de la valeur de l'unité monétaire trouble l'ordre de grandeur). Comme cette population, à la marge de la sphère monétaire, est aussi la plus pauvre, elle consomme des produits à bas prix, pour lesquels le phénomène d'arrondi à la hausse a un impact maximal. Des mécanismes de contrôle des prix seraient donc indispensables. Ils ont été institués en Europe, mais leur efficacité pourrait bien être moindre en Nouvelle-Calédonie, notamment concernant le petit commerce (difficultés du contrôle des prix).

---

<sup>26</sup> Cf. l'indice alternatif de pouvoir d'achat promu par Edouard Leclerc et le BIPE (le "pouvoir d'achat effectif").



Par ailleurs, la principale conséquence du passage à l'euro serait de rendre irrévocable la fixité de la parité. Quelles seraient alors les conséquences d'une impossibilité de pratiquer une dévaluation ?

### 1.3.2. La dévaluation impossible

Alors que la Nouvelle-Calédonie est économiquement liée à la France métropolitaine par la fixité de la parité du F. CFP et par l'importance des relations commerciales, la faiblesse structurelle du taux de couverture de la Nouvelle-Calédonie (*cf.* Graphique n°2), ainsi que le niveau élevé des prix intérieurs (*cf.* Annexe n°1), constituent un élément fort de divergence avec les conditions d'une zone monétaire optimale<sup>27</sup>. *A contrario*, les transferts de la Métropole (*cf.* encadré n°1) permettent de "lisser" l'hétérogénéité des économies et constituent donc un élément plutôt favorable à la soutenabilité de l'union monétaire entre les deux "régions". L'opportunité d'une fixation irréversible de la parité F. CFP / euro dépend donc de l'évolution de ces deux éléments. Le passage à l'euro ne serait donc viable que s'il existe des mécanismes efficaces de transferts permettant de compenser, d'une part, les éventuels chocs conjoncturels asymétriques et, d'autre part, les écarts entre une parité fixée une fois pour toute et un taux de change réel d'équilibre se modifiant progressivement au rythme de l'évolution des structures de l'économie calédonienne.

Actuellement, l'explication de la durabilité de la situation (absence de faillite économique du territoire, malgré un taux de couverture très faible) réside bien dans les transferts métropolitains. En pratique, ces transferts font que la Nouvelle-Calédonie ne subit pas la contrainte extérieure. Les transferts de l'Etat sont supérieurs au déficit des opérations sur biens et services avec l'extérieur. Ces transferts équilibrent le déficit de la balance des transactions courantes<sup>28</sup>. On peut noter que le niveau de transfert rapporté à la population en Nouvelle-Calédonie est 40 fois supérieur à la moyenne des transferts par habitant des autres petits Etats insulaires du Pacifique, et 2,4 fois plus si l'on rapporte les transferts au PIB<sup>29</sup>.

Or, si les transferts sont la clé d'une situation durable, la question du maintien de ces transferts et de leur niveau doit être posée. Précisément, dans le contexte du processus d'émancipation vis-à-vis de la métropole (et *a fortiori* en considérant les difficultés budgétaires structurelles de l'Etat français), il apparaît naturel que des baisses de transferts apparaissent. Dans le cas précis d'une émancipation menée à son terme, le choix de l'indépendance politique impliquerait d'accepter la remise en cause des transferts qui existent actuellement et donc la remise en cause d'un rattachement à l'euro.

Il est à noter que la baisse des transferts a déjà été amorcée avec la fin de l'indemnité temporaire (en fait l'indexation des pensions) dont bénéficient les fonctionnaires retraités métropolitains installés sur le territoire (+ 75%). A partir

<sup>27</sup> Pour une présentation théorique des zones monétaires optimales et une application au cas de la Polynésie française et de la Métropole, voir Markusen (2009).

<sup>28</sup> DME, 2005, p. 29.

du 1er janvier 2009, les retraités de la fonction publique métropolitaine ne peuvent plus s'installer en Nouvelle-Calédonie et bénéficier de cette indemnité. D'autres baisses de transferts sont programmées, avec des plafonds d'indemnité temporaire progressivement abaissés pendant 10 ans pour les retraités bénéficiant de l'indemnité. D'autres baisses pourraient suivre, dont une diminution de l'indexation des salaires des fonctionnaires actifs (+ 73%).

***Encadré n°1 : Les transferts publics vers la Nouvelle-Calédonie***

En 2007, à l'intérieur du poste *revenus* de la balance des paiements, le poste *rémunération des salariés*, constitué essentiellement des salaires versés par l'extérieur à des résidents calédoniens<sup>29</sup>, principalement des fonctionnaires, dégage un excédent de 47 538 millions de F. CFP (en hausse de 4,8% par rapport à 2003). Le montant total des salaires reçus de l'extérieur par les résidents s'élève à 50,7 milliards de F. CFP pour l'année 2007. Ces flux, qui représentent 15% des crédits du compte de transactions courantes de la balance des paiements, proviennent quasi exclusivement de la Métropole.

A l'intérieur du poste *transferts courants*, le poste *secteur des administrations publiques*<sup>30</sup> montre un excédent de 44 290 millions de F. CFP (en hausse de 18,5% par rapport à 2003).

En 2007, la Nouvelle-Calédonie a reçu, en termes nets, 42,9 milliards de F. CFP de transferts courants (+13,2% depuis 2003). A titre de comparaison, le solde de la balance commerciale des biens affichait en 2007 un déficit de 58 milliards de F. CFP.

*Sources : IEOM, 2008-a, p. 26 ; IEOM, 2006-c, p. 26.*

La première conséquence économique de telles baisses serait une diminution du pouvoir d'achat moyen, avec donc des difficultés pour les entreprises locales à écouler leurs productions (sauf à diminuer les marges). Cet effet pourrait être renforcé par l'augmentation consécutive du nombre de faillites et donc de sans-emplois. Les entreprises pourraient difficilement retrouver une marge d'action *via* des baisses des prix, puisqu'elles ont justement besoin de la protection, du fait de leurs coûts de production élevés ; la Nouvelle-Calédonie se retrouverait alors contrainte par son système protectionniste<sup>31</sup>.

<sup>29</sup> Le poste *revenus* de la balance des paiements recouvre les revenus du travail (rémunérations des salariés) et les revenus des investissements (investissements directs, investissements de portefeuille et autres investissements). La rubrique *rémunérations des salariés* recense les salaires reçus de l'extérieur par des résidents calédoniens (en crédit) ou versés par des collectivités ou des entreprises résidentes à des non-résidents (en débit).

<sup>30</sup> Le poste *transferts courants* recense notamment les transferts (hors salaires) des administrations publiques et des collectivités territoriales. Il inclut également les prestations sociales (retraites notamment). Les montants recensés en ressources proviennent essentiellement des administrations publiques métropolitaines (majoritairement l'État) et financent les dépenses d'équipement (investissements, travaux d'infrastructures) et de fonctionnement des administrations publiques.

<sup>31</sup> "Que se passera-t-il si les transferts en provenance de la métropole diminuent ou si l'indexation

Au niveau démographique, la conséquence serait une baisse de la population (une partie des retraités et de leurs familles quittant la Nouvelle-Calédonie). Il s'ensuivrait alors une chute des prix de l'immobilier. Cette chute, amorcée par un choc réel, pourrait être brutale car les anticipations inflationnistes seraient brisées<sup>32</sup>. Corollaire économique du changement démographique : la baisse de la population ne permettra pas un élargissement du marché intérieur (au contraire). Les entreprises locales seront donc vouées à rester non compétitives, mais cette fois dans un climat économique dégradé.

## 2. GÉNÉRER OU ATTIRER DE NOUVELLES RESSOURCES

La baisse de transferts de la métropole se devrait d'être compensée par une augmentation des ressources propres de la Nouvelle-Calédonie. Ces nouvelles ressources pourraient provenir respectivement de la mine, du tourisme, d'une refonte du système commercial, ou de l'instauration d'une fiscalité attractive vis-à-vis des IDE (zone franche).

### 2.1. Le développement du secteur minier

L'extension de la production minière et métallurgique devrait venir des nouveaux projets en cours. Le développement de l'activité minière doit impacter fortement le PIB de la Nouvelle-Calédonie, par effets directs et par effets d'entraînement.

La *staple theory*<sup>33</sup> permet d'expliquer ces mécanismes. La *staple theory* est une théorie selon laquelle la croissance économique de certains pays est déterminée par leurs exportations de produits primaires<sup>34</sup>. Plusieurs conditions doivent être remplies pour que les mécanismes théoriques soient effectifs (cf. Lagadec 2004 pour un descriptif de la théorie). La croissance du secteur exportateur génère de manière générale un effet direct sur la croissance (effet égal à la part des exportations de produits primaires dans le PIB), et un effet indirect, qui correspond à la diffusion de la croissance du secteur exportateur aux autres secteurs de l'économie. Le mécanisme de transmission de la croissance aux autres secteurs correspond aux effets multiplicateurs suivants (Sid Ahmed, 1988) : (i) effet de liaison amont : investissement et production domestiques induits, résultant de la demande d'*inputs* du secteur d'exportation ;

---

des fonctionnaires est réduite ? Comment alors les productions calédoniennes pourront-elles être écoulées ? Et si les prix sont diminués (*via* notamment l'abaissement des tarifs douaniers), ne seront-elles pas obligatoirement évincées par les productions étrangères ? Faudrait-il dans ce cas généraliser les contingentements et diminuer les montants autorisés ? De façon générale, il faut noter qu'à l'heure de ce qu'on nomme "mondialisation", avec l'estompement des frontières, les abaissements quasi généralisés des protections commerciales (que ce soient des réductions multilatérales dans le cadre de l'OMC ou les accords régionaux de libre échange (...)), la situation calédonienne apparaît hautement paradoxale et (...) anachronique" (Lagadec, 2002, p. 115).

<sup>32</sup> L'indice BT21, qui est l'indice de prix du bâtiment et de l'immobilier, a cru de 27% entre décembre 1999 et décembre 2007. Dans le même temps l'inflation (hors tabac), bien qu'alimentée par la hausse du BT21, a cru de 14%. (Source : www.isee.nc.)

<sup>33</sup> *Staple* signifiant (*produits*) *primaires*.

<sup>34</sup> La *staple theory* a été initialement développée par Harold Innis en 1930, pour expliquer l'histoire économique du Canada.

(ii) effet de liaison aval : investissement et production induits dans les industries domestiques utilisant les *outputs* de l'industrie d'exportation comme *inputs* ; (iii) effet de liaison de la demande finale : investissement et production domestiques induits par le revenu et la demande de biens de consommation générés par les industries d'exportation.

Afin de bénéficier de ces effets, la Nouvelle-Calédonie a mis en place une réglementation attractive prévoyant de larges avantages fiscaux pour les investissements dans la mine. Ces avantages fiscaux sont les suivants (sachant qu'il n'existe pas de TVA en Nouvelle-Calédonie) : exonération (i) de l'impôt sur les sociétés et activités métallurgiques et minières, (ii) de la contribution des patentes, (iii) de la contribution foncière, (iv) de la taxe générale sur les services affectant les prestations de services concourant à la construction du complexe, (v) des droits d'enregistrement et (vi) de la taxe hypothécaire liée aux opérations concourant à l'acquisition de biens immobiliers d'exploitation (Lagadec, Pitoiset et Perret, 2002).

En janvier 2009, la province Sud de Nouvelle-Calédonie a annoncé l'attribution d'un gisement nickélifère considérable à la SLN, s'accompagnant de la construction d'une usine conjointe entre l'industriel et la collectivité et dans la perspective d'une augmentation de la participation de la Nouvelle-Calédonie au capital de la SLN. Ce projet bénéficiera des exemptions susmentionnées, mais il est à noter que la politique d'attractivité des investissements semble en partie dépassée puisque la collectivité ne se contente plus d'organiser l'attractivité des IDE : elle souhaite exploiter elle-même son nickel (en partenariat avec l'opérateur historique qu'est la SLN) pour en capter directement la valeur ajoutée.

## **2.2. Le développement d'autres activités industrielles**

La refonte du système de tarif commercial s'inscrirait, essentiellement, dans une logique de prévention, qui signifierait démanteler progressivement la plupart des protections et ne conserver que les entreprises compétitives (ce qui les encouragerait à le devenir, *a fortiori* si un échéancier clair des baisses de protection était annoncé). Si une entreprise est compétitive vis-à-vis des importations, cela implique qu'elle peut potentiellement exporter et donc se développer. Se poserait alors la question de la possibilité d'émergence d'entreprises compétitives, sachant qu'actuellement 90% des exportations sont des produits de la mine et que la principale autre industrie exportatrice (la crevette d'aquaculture) apparaît sinistrée<sup>35</sup>. La création de nouvelles ressources

<sup>35</sup> Les premières fermes calédoniennes aquacoles ont été construites en 1983, leur production de crevettes représente environ 20% de la production agricole. En 2002, la valeur ajoutée de la filière était de 1,4 milliards de F. CFP. En 2004, les cours mondiaux se sont brusquement affaiblis, concomitamment à l'arrivée de nouveaux producteurs. Les concurrents de la Nouvelle-Calédonie sont essentiellement la Thaïlande, l'Indonésie, l'Equateur, le Mexique, l'Inde, le Vietnam, Madagascar, le Brésil, c'est-à-dire des pays avec lesquels la Nouvelle-Calédonie ne peut rivaliser ni sur le plan des salaires, ni sur le plan des surfaces exploitables (qui leur permettent de bénéficier d'économies d'échelle). La baisse des cours a fortement pénalisé la filière aquacole calédonienne. Bien que depuis 2001 ait été mise en place une stratégie de valorisation par la qualité et le respect de l'environnement, qui permet à la Nouvelle-Calédonie de se positionner dans le haut de gamme à l'export, tous les projets de financement de nouvelles fermes (défiscalisation) sont actuellement gelés (IEOM, 2006-a).

pourrait également passer par l'instauration d'une zone franche d'exportations. Une fiscalité spéciale pourrait permettre d'attirer des entreprises qui produiraient à partir d'inputs détaxés et en utilisant la main-d'œuvre locale. Les gains pour la Nouvelle-Calédonie correspondraient essentiellement à une masse salariale supplémentaire, ainsi qu'à des recettes fiscales (sauf à imaginer une fiscalité nulle). Des gains moins quantifiables concerneraient les transferts de compétences, ainsi qu'une baisse des prix pour la part de la production de la zone franche non exportée. Il est à noter que la mise en place d'une zone franche peut s'accompagner d'une politique efficace de promotion touristique : c'est le modèle qu'a suivi la République de Maurice, dont la zone franche industrielle mise en place en 1970 s'est développée concomitamment à la fréquentation touristique (multiplication par 13 ou 14 du nombre de touristes depuis 1972<sup>36</sup>).

### 2.3. Le développement de l'activité touristique

Pour que le tourisme génère des recettes permettant d'envisager une autonomie financière du territoire, il faudrait que ce secteur connaisse un fort développement. Cela ne peut être exclu, mais la hausse de la fréquentation ne peut s'inscrire que dans une tendance de long terme. Il faut cependant noter que les activités minière et touristique peuvent être en partie antinomiques, puisque le tourisme est basé sur la qualité de l'environnement, si la mine dégrade le lagon.

Le tourisme représentait, d'après les derniers chiffres disponibles 3,7% du PIB calédonien en 1999 (IEOM 2005, p. 122). Cette faible part laisse augurer un fort potentiel de progression.

Le taux de change est un outil susceptible d'influencer la fréquentation, puisqu'il peut agir sur la totalité des dépenses touristiques réalisées en Nouvelle-Calédonie (donc hors transport aérien). La sensibilité de la fréquentation aux prix locaux est difficile à calculer (notamment car les raisonnements se font, le plus souvent, selon un critère "qualité/prix" et non selon un critère de prix). Cependant, dans le cadre des Assises du tourisme de la Nouvelle-Calédonie, mises en place en 2004 pour élaborer une stratégie de développement touristique, le cabinet TNS a réalisé une étude de perception par les touristes des destinations océaniques. Le critère le plus important pour juger la qualité d'une destination est le rapport qualité/prix des prestations. Or, selon ce critère, la Nouvelle-Calédonie est le territoire le plus mal positionné de l'Océanie<sup>37</sup>.

La dévaluation du F. CFP permettrait donc mécaniquement d'améliorer le critère auquel les touristes sont le plus sensibles ; cela permettrait de repositionner en terme concurrentiel la destination Nouvelle-Calédonie parmi ses voisins océaniques<sup>38</sup>, d'améliorer la fréquentation et les recettes touristiques (et

<sup>36</sup> Bureau Central des Statistiques de la République de Maurice ([www.gov.mu/portal/site/cso](http://www.gov.mu/portal/site/cso)).

<sup>37</sup> L'Océanie comprend : Fidji, Guam, Kiribati, les Iles Cook, les Iles Marianne, les Iles Marshall, les Iles Salomon, les Etats Fédérés de Micronésie, Niue, la Nouvelle-Calédonie, la Nouvelle-Zélande, Palau, la Papouasie Nouvelle-Guinée, la Polynésie française, Samoa, les Samoa américaines, Tokelau, Tonga, Tuvalu, le Vanuatu.

<sup>38</sup> Selon de Boissieu et Biacabe (2000), « il est probable que le tourisme calédonien pâtit des évolutions du taux de change du franc CFP et, plus généralement, d'un problème de compétitivité. La dévaluation de 20% du dollar fidjien en 1998 ou celle de 20% Pa'anga tongien en 1999 ont, ainsi, pu détourner une partie de la clientèle vers ces pays ».

donc d'augmenter le poste "exportations"<sup>39</sup>). Cela nécessiterait bien entendu que l'élasticité-prix de la demande touristique soit élevée. Or, cette élasticité peut être augmentée par la puissance publique (campagnes de promotion, mais également investissement en infrastructures). En conséquence, on pourrait imaginer, dans une optique d'émancipation et de recherche d'autonomie financière, d'articuler dévaluation et stratégies de promotion touristique.

### 3. L'INSTRUMENT DE LA DÉVALUATION

#### 3.1. Les avantages internes

La parité actuelle F. CFP/euro n'est soutenable que parce que la Nouvelle-Calédonie ne subit pas la contrainte extérieure, grâce aux transferts métropolitains. Mais le faible taux de couverture montre à quel point la monnaie actuelle est structurellement trop forte pour l'économie calédonienne. Une baisse des transferts non compensée par de nouvelles ressources devrait être accompagnée par un ajustement monétaire. Cependant, dans le cas de la Nouvelle-Calédonie, les spécificités du commerce extérieur questionnent particulièrement sur le gain potentiel d'une dévaluation du F. CFP : la rigidité des exportations de nickel est-elle rédhibitoire à un redressement de la "courbe en J"?

Pour tenter d'apporter un éclairage à cette situation, nous considérons les effets pour la Nouvelle-Calédonie d'une dévaluation proportionnelle à la baisse des transferts. La baisse des transferts et la dévaluation sont supposées décidées concomitamment.

Le point le plus important est que les exportations de nickel sont libellées en dollars ; l'élasticité-prix (en F. CFP) de la demande de nickel est donc nulle (une modification de la parité du F. CFP par rapport à l'euro, et donc du taux de change vis-à-vis du dollar, ne changerait rien au prix des exportations).

Selon les chiffres officiels de l'Etat<sup>40</sup>, les transferts publics à destination de la Nouvelle-Calédonie se montaient (en 2006) à plus de 127 milliards pour un PIB de 647 milliards soit un ratio de 20%. Une baisse de 1% des transferts se traduirait donc par 1,27 milliards de F. CFP en moins. Une baisse équivalente de la parité neutraliserait la baisse des transferts en termes de PIB nominal (exprimé en F. CFP). Au niveau interne, le double changement serait invisible.

Un autre effet intervient. L'industrie minière génère également des flux financiers pour la Nouvelle-Calédonie : par l'impôt sur les sociétés (IS) et par le versement de dividendes<sup>41</sup>. La Société Le Nickel a rapporté en 2007 à la

<sup>39</sup> Au sens large, c'est-à-dire en incluant les dépenses des non résidents.

<sup>40</sup> Trésorerie Générale de Nouvelle-Calédonie, 2006, p. 6.

<sup>41</sup> La Nouvelle-Calédonie perçoit des dividendes du nickel *via* la Société Territoriale Calédonienne de Participation et d'Investissement (STCPI), détenue à parité par Promosud (la société de capital risque de la province Sud de la Nouvelle-Calédonie – loyaliste) et NORDIL (société commune à la province Nord et à la province des îles Loyauté – indépendantistes). La STCPI possède 34% de la SLN et 4% de Eramet (elle-même propriétaire à 56% de la SLN). Les dividendes versés par Eramet et la SLN sont distribués aux provinces par la STCPI à raison de 50% pour le Nord, 25% pour les îles Loyauté et 25% pour le Sud.

Nouvelle-Calédonie, via l'IS à 35%, près de 20 milliards de F. CFP (ce qui correspond à environ 15% du budget de la Nouvelle-Calédonie) et 3,2 milliards de dividendes ont été versés à la STCPI au titre de l'année 2006<sup>42</sup>. L'IS collecté est indépendant de la dévaluation<sup>43</sup> (libellé en F. CFP), mais au niveau des dividendes une dévaluation de 1% augmenterait les recettes du territoire de 1% en termes nominaux, et ce bien que 95% des exportations soient libellés en dollars. Mais en termes réels, le "pouvoir d'achat" des recettes diminuerait et la situation se détériorerait. Le raisonnement en nominal signifie qu'on peut conserver les mêmes montants de dépenses en F. CFP (notamment pour le paiement des fonctionnaires territoriaux).

Le paradoxe serait alors que la dévaluation produirait des effets sans rapport avec une meilleure insertion de la Nouvelle-Calédonie dans le commerce international. Là n'est cependant pas l'effet le plus attendu d'une dévaluation. Une dévaluation devant augmenter à moyen terme le solde commercial, cet objectif est-il pertinent en Nouvelle-Calédonie ?

### 3.2. Les élasticités critiques

Pour qu'une éventuelle dévaluation du F. CFP soit bénéfique, au sens où elle redresserait le taux de couverture, la somme de l'élasticité de l'offre d'exportations calédonienne et de l'élasticité de la demande d'importations calédonienne devrait être supérieure à l'unité.

#### 3.2.1. La reformulation du théorème

Afin de considérer une dévaluation dans le cadre d'une émancipation entraînant une baisse des transferts à destination de la Nouvelle-Calédonie, on analyse les conditions d'efficacité d'une dévaluation en considérant que la dévaluation est accompagnée d'une baisse équivalente des transferts. A partir de là le théorème des élasticités critiques est reformulé.

Les importations calédoniennes ( $M$ ) dépendent pour une part ( $m$ ) du total de la valeur ajoutée (VA) locale ( $Y$ ) et du taux de change réel ( $E$ ) et pour une part des transferts ( $T$ ). Soit  $\alpha \in ]0, 1[$  et  $\beta \in ]0, 1[$  les pondérations respectives de  $m$  et  $T$  dans  $M$ .  $M$  étant peu élastique par rapport à  $E$ , on a :  $\alpha \in ]0, 1[$  et  $\alpha < \beta$ , avec donc :

$$M = \alpha \cdot m + \beta \cdot T \quad (1)$$

Les conditions d'efficacité d'une dévaluation dans le cas de la Nouvelle-Calédonie peuvent alors s'écrire (cf. Annexe n° 2, pour le détail des calculs de la reformulation du théorème) :

$$\varepsilon_{x/E} + 2|\varepsilon_{M/E}| - 2\varepsilon_{M/m} > 0 \quad (2)$$

<sup>42</sup> Source : site officiel de la SLN (www.sln.nc).

<sup>43</sup> Au moins dans une analyse statique ; au-delà il faut tenir compte du renchérissement des inputs qui grèverait le profit.

Ce résultat signifie que la dévaluation serait d'autant plus efficace que les transferts alimentent une part importante de la demande d'importations et/ou que la demande d'importations est peu élastique vis-à-vis de la VA créée localement, mais que les conditions d'efficacité sont plus complexes que dans le cas général<sup>44</sup>. En conséquence, plus la Nouvelle-Calédonie sera dépendante de la France et plus la dévaluation sera efficace, mais cette efficacité signifierait alors un "choc de paupérisation" maximal puisque la ressource essentielle (les transferts) serait diminuée alors que, les importations ne subissant par d'effet volume, l'inflation importée serait maximale.

Sont étudiés maintenant les composants de (2).

### 3.2.2. *Les conditions d'efficacité de la dévaluation*

On étudie en premier lieu l'élasticité de la demande d'importations. Si le taux de change F. CFP/euro augmentait, comment les importations varieraient-elles ?

Dans le cas d'une dévaluation du F. CFP, "l'impact à la baisse sur le volume des importations serait très limité compte tenu de l'inélasticité de la demande"<sup>45</sup>.

La conséquence serait donc une baisse du pouvoir d'achat (maintien de la demande pour des prix supérieurs<sup>46</sup> et à revenu constant).

Cependant, cette dégradation du pouvoir d'achat serait partiellement indolore : l'importance de l'épargne en Nouvelle-Calédonie fait que la baisse du pouvoir d'achat se traduirait en priorité par une baisse du taux d'épargne plutôt que de la consommation. Le fait que de 2003 à 2008 le montant des placements liquides et à court terme des particuliers en Nouvelle-Calédonie a augmenté de 65%<sup>47</sup> témoigne de la marge de réduction du taux d'épargne. On serait donc amené à conclure que l'élasticité prix de la demande calédonienne d'importations est très faible.

Cependant, il faut replacer une éventuelle dévaluation dans le contexte ici envisagé : une dévaluation accompagnant la baisse des transferts métropolitains. Dans le cadre de la baisse des transferts l'argument *supra* concernant l'inélasticité générée par les transferts tombe. Mais surtout, la baisse des transferts entraînerait également une baisse des importations.

Si on considère les valeurs respectives du PIB et des importations de la Nouvelle-Calédonie sur cinq ans, la propension moyenne à importer est

<sup>44</sup> Par exemple  $\varepsilon_{x/E} = |\varepsilon_{M/E}| = 0,6$  est une condition suffisante d'efficacité dans le cas général mais pas dans la situation présente de la Nouvelle-Calédonie (où il convient que la demande d'importations ne soit élastique que par rapport au niveau de transferts :  $\varepsilon_{M/m}$  tendant vers zéro).

<sup>45</sup> Rapport sur l'introduction de l'euro dans les collectivités françaises du Pacifique – Aspects juridiques et économiques, Haut-commissariat de la République en Nouvelle-Calédonie, 4 novembre 2004).

<sup>46</sup> En conséquence l'impact de l'effet prix serait maximal, ainsi donc que le creusement du déficit de la balance commerciale.

<sup>47</sup> IEOM, 2008-b, p. 10.



globalement de 0,30 (et montre une forte constance<sup>48</sup>, malgré la forte croissance économique). Dans ce cas, chaque baisse de 1% des transferts entraînerait une baisse de 0,075% des importations<sup>49</sup>. Toutefois, si la demande d'importations ( $M$ ) est initialement inélastique du fait des transferts, on ne peut valablement raisonner en propulsion moyenne.

La forme générale de l'élasticité de la demande d'importation est :

$$\varepsilon_{M/T} = \beta \cdot \frac{T}{\alpha m + \beta T} \quad \text{soit :} \quad \varepsilon_{M/T} = \frac{1}{\frac{\alpha m}{\beta T} + 1}$$

$T$  étant évalué à un tiers de  $m$ , cela signifie à titre d'illustration que si la demande d'importations est trois fois plus sensible aux variations de transferts qu'aux variations de PIB hors transferts (VA locale), chaque recul de 1% des transferts entraînera une baisse de 0,5% des importations. Si on retient cette hypothèse et que la dévaluation accompagne la baisse de  $T$ , on a déjà :

$$\varepsilon_{M/E} = -0,5 - c$$

avec  $c > 0$  correspondant à l'effet pur de la dévaluation.

$\varepsilon_{M/E}$  est donc faible, eu égard à la faible crédibilité de l'hypothèse sur les sensibilités relatives, sauf si la baisse des transferts améliore fortement la sensibilité de la demande d'importations au prix (effet sur  $c$ )<sup>50</sup>.

Concernant l'élasticité de l'offre d'exportations calédonienne, elle peut s'écrire ainsi :

$$\varepsilon_{X/E} = \phi \cdot \varepsilon_{X_N/E} + (1 - \phi) \cdot \varepsilon_{X_{\bar{N}}/E}$$

avec  $X_N$  les exportations de produits du nickel,  $X_{\bar{N}}$  les autres exportations<sup>51</sup>,  $\phi$  la part des exportations de produits du nickel dans le total des exportations.

En 2004, les exportations de produits de la mine se montaient à 89 654 millions de F. CFP, et les exportations de produits de la mer à 2 897 millions de F. CFP, pour un total de 98 564 millions de F. CFP<sup>52</sup>. Les produits du nickel représentaient donc 91% des exportations totales (et les produits de la mer 2,9%). Cette proportion est relativement constante même si la hausse des cours du nickel à partir de 2006 (voir section 1.1.) l'a temporairement réduite. On a donc  $\phi = 0,91$  qui permet de réécrire :

<sup>48</sup> 27% en 2002, 32% en 2003, 28% en 2004 et 2005, 31% en 2006 (ISEE, 2008, p. 10).

<sup>49</sup> 1% de transferts en moins signifie un PIB en recul de 0,25% et donc des importations en baisse de  $0,25\% \times 0,3 = -0,075\%$ .

<sup>50</sup> Effet psychologique (non quantifiable) : la baisse des transferts, signifiant "retour" à l'économie mondiale réelle (contrainte extérieure), stimulerait des comportements plus parcimonieux.

<sup>51</sup>  $X_{\bar{N}}$  comprend en majorité les produits de l'aquaculture.

<sup>52</sup> ISEE, 2006, p. 186.

$$\varepsilon_{X/E} = 0,91 \cdot \varepsilon_{X_N/E} + 0,09 \cdot \varepsilon_{X_N/E}$$

Comme les exportations de nickel sont libellées en dollar (*cf. supra*) leur élasticité prix (précisément l'élasticité au taux de change) est nulle. L'élasticité de l'offre d'exportations calédonienne peut donc s'écrire ainsi :

$$\varepsilon_{X/E} = 0,09 \cdot \varepsilon_{X_N/E}$$

Ce qui signifie que pour que l'élasticité de l'offre d'exportations calédonienne soit supérieure à 1<sup>53</sup>, il faudrait qu'un renchérissement de 1% du taux de change entraîne une hausse d'au moins 11% des exportations de produits hors nickel.

La structure actuelle des exportations hors nickel renforce la difficulté. Elles comprennent plus d'un tiers de crevettes d'élevage, or, comme ce marché est très concurrentiel<sup>54</sup>, le producteur calédonien vise des niches en se positionnant sur le créneau haut de gamme<sup>55</sup>, qui signifie clients à forts revenus, dont la demande vérifie justement des élasticités prix particulièrement faibles. L'élasticité de l'offre d'exportations calédonienne est donc *a priori* proche de zéro.

Les conditions d'efficacité d'une dévaluation contracyclique des transferts métropolitains sont donc peu favorables à la Nouvelle-Calédonie, qu'on l'étudie dans un cadre global ou qu'on détaille les élasticités des importations et exportations.

## CONCLUSION

Le choix monétaire que devra opérer la Nouvelle-Calédonie est paradoxal. Ce territoire est engagé dans un processus d'émancipation vis-à-vis de la métropole – processus qui doit mener, en 2014 ou 2018, à un référendum d'autodétermination. Dans ce contexte, il semblerait logique d'envisager l'instauration d'une monnaie nationale et d'en juger les avantages et inconvénients respectifs. Au contraire, le débat actuel en Nouvelle-Calédonie porte sur l'alternative suivante : maintien du franc Pacifique (commun à la Nouvelle-Calédonie, à la Polynésie française et à Wallis-et-Futuna) qui a une parité fixe garantie avec l'euro, ou instauration directe de l'euro.

Le *statu quo*, par rapport à la monnaie ayant cours légal, apparaît relativement avantageux puisque les aspects positifs de l'euro ont déjà bénéficié

<sup>53</sup> Ce qui serait la condition d'efficacité suffisante de  $\Delta^+E$  (et également nécessaire puisque  $\varepsilon_{M/E} \approx 0$ ).

<sup>54</sup> « Compte tenu des progrès significatifs en termes de qualité de la part de ses principaux concurrents, les écarts de prix de vente de la crevette de Nouvelle-Calédonie n'étaient plus justifiés sous peine de perdre un partie de ses débouchés. En 2005, le prix moyen de vente a reculé de 6,4% ». (IEOM, 2006-b, p. 79).

<sup>55</sup> IEOM, 2005, p. 75.

à la Nouvelle-Calédonie quand le franc français (auquel était rattaché le franc Pacifique) a été remplacé par l'euro.

L'introduction de l'euro pourrait apporter des gains supplémentaires (par exemple, connexion directe aux marchés financiers européens), mais également des coûts nouveaux (choc sur les prix notamment).

L'inconvénient majeur serait l'impossibilité définitive de procéder, par la dévaluation, à un ajustement structurel *a priori* inévitable dans un contexte d'émancipation politique. L'aspect nécessaire de la dévaluation indique alors que, en l'état actuel, la Nouvelle-Calédonie et la France métropolitaine ne remplissent pas les conditions d'une zone monétaire optimale.

L'émancipation de la Nouvelle-Calédonie signifiant baisse des transferts métropolitains à destination du territoire (estimés à un quart du PIB), la dévaluation pourrait en effet apparaître comme la seule façon d'œuvrer efficacement pour s'orienter vers une balance commerciale moins déséquilibrée. La dévaluation entraîne classiquement une baisse des importations (ici la baisse des transferts rendrait la demande plus élastique, en sus de l'effet mécanique "baisse du PIB / baisse des importations"). L'analyse des spécificités économiques du territoire (exportations en dollars, demande d'importations rigide) montre toutefois qu'il y aurait peu d'avantages à attendre d'une dévaluation.

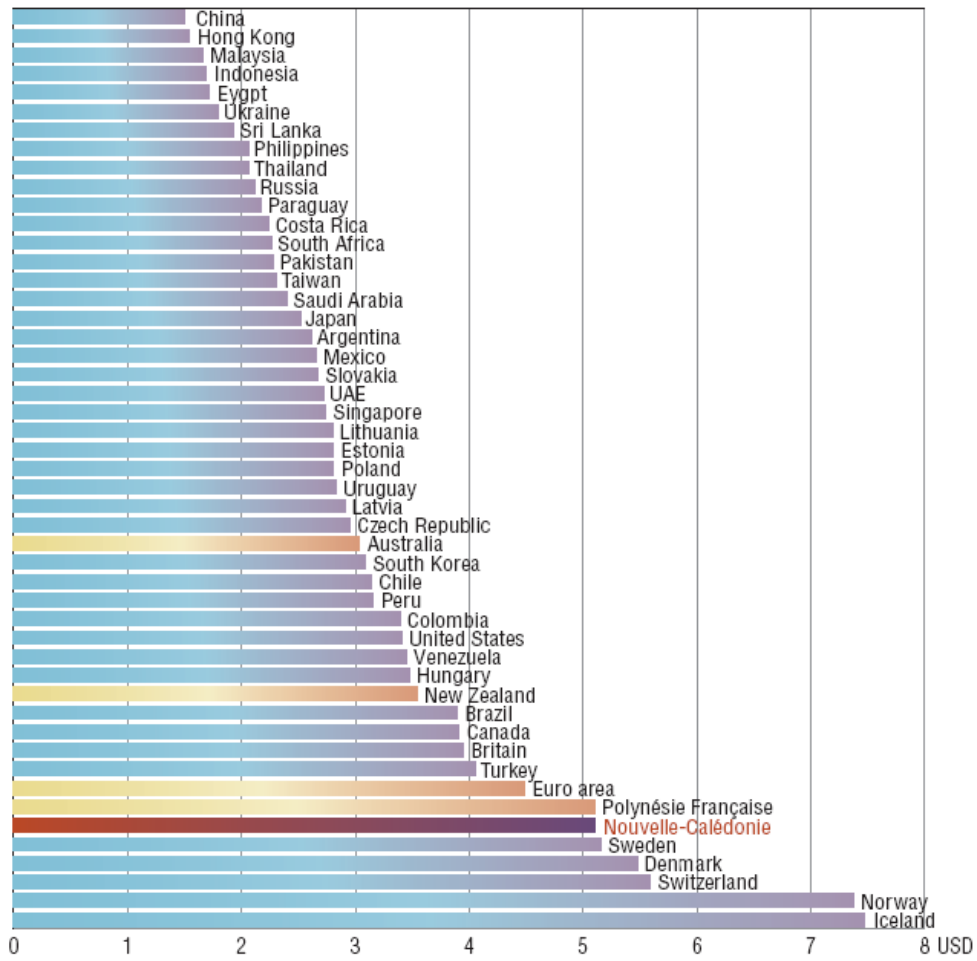
En ce sens, le débat euro *vs* indépendance serait peu pertinent, puisque la dévaluation ne permettrait pas d'ajustement monétaire. D'un autre côté, passer à l'euro peut signifier ouvrir le débat sur la parité de passage (modification du change juste avant la conversion). En ce cas, et comme la métropole est seule habilitée à décider du taux de change F. CFP/euro, la vision d'un passage à l'euro comme garantie anti-dévaluation pourrait bien être totalement réversible.

Toutefois, la Nouvelle-Calédonie possède des avantages naturels particuliers, aux niveaux minier et touristique. Ce dernier secteur étant très largement sous exploité, il représente les gisements de croissance qu'une dévaluation pourrait durablement rendre plus attractif. C'est par ce biais que la dévaluation pourrait augmenter les exportations (de services, c'est-à-dire incluant les dépenses des non résidents) et donc générer des gains économiques.

*A contrario*, la dévaluation étant traditionnellement vécue comme une sanction, on peut envisager que le passage à l'euro soit essentiellement envisagé (notamment par les politiciens) comme une garantie anti-dévaluation.

Mais inversement, si on considère que le but ultime des politiciens au pouvoir est d'empêcher l'accession de la Nouvelle-Calédonie à l'indépendance, alors le passage à l'euro présente deux avantages incomparables. Tout d'abord, il représenterait pour certains la négation d'un signe identitaire, pouvant être vu comme une étape vers la souveraineté. Mais surtout, en se dotant d'une monnaie trop forte, eu égard à la structure économique de la Nouvelle-Calédonie, et en interdisant un ajustement structurel, la seule solution viable serait un maintien du lien avec la métropole et un maintien de ses transferts vers le territoire. Empêcher l'autonomie économique pourrait donc être un moyen d'écarter durablement la perspective d'accession à l'indépendance.

**ANNEXE 1**  
**Comparaison des niveaux de prix moyens par pays,**  
**selon l'indice "Big Mac"**



Source : CEROM, 2008, p. 59.

**ANNEXE 2**  
**La reformulation du théorème des élasticités critiques**  
**dans le cas de la Nouvelle-Calédonie**

Soit  $P$  l'indice des prix des produits exportés en monnaie locale et  $P^*$  l'indice des prix des produits importés en monnaie étrangère. Soit  $e$  le taux de change nominal<sup>56</sup> et  $E$  le taux de change réel :  $E = e \cdot \frac{P^*}{P}$  (cf., par exemple, Krugman et Obstfeld, 1996, p. 476, pour l'expression du taux de change réel).

Soit  $X$  les exportations et  $M$  les importations totales. Soit  $BC$  le solde de la balance commerciale. Soit  $T$  les transferts en provenance de la métropole.

$M$  dépend pour une part ( $m$ ) du total de la VA locale ( $Y$ ) et de  $E$  et pour une part de  $T$ . Soit  $\alpha \in ]0, 1[$  et  $\beta \in ]0, 1[$  les pondérations respectives de  $m$  et  $T$  dans  $M$ .  $M$  étant peu élastique par rapport à  $E$ , on a :  $\alpha \in ]0, 1[$  et  $\alpha < \beta$ , avec donc :

$$M = \alpha \cdot m + \beta \cdot T \quad (1)$$

La variation de  $M$  (sous l'effet de variations de  $E$  et  $T$  s'écrit) :

$$\begin{aligned} \Delta M &= \alpha \cdot m(Y, \Delta E) + \beta \cdot \Delta T, \text{ soit :} \\ \Delta M &= \alpha \cdot \Delta m + \beta \cdot \Delta T \end{aligned} \quad (2)$$

La variation du solde commercial s'écrit :

$$\Delta BC = \Delta X - \Delta E \cdot M - E \cdot \Delta M - \Delta E \cdot \Delta M \quad (3)$$

Le produit des deux accroissements est d'un montant marginal par rapport aux autres termes de l'équation. On réécrit donc :

$$\Delta BC = \Delta X - \Delta E \cdot M - E \cdot \Delta M \quad (3')$$

Cet accroissement peut être exprimé par rapport aux quantités exportées ((3') divisée par  $X$ ) :

$$\frac{\Delta BC}{X} = \frac{\Delta X}{X} - \frac{\Delta E \cdot M}{X} - \frac{E \cdot (\alpha \cdot \Delta m + \beta \cdot \Delta T)}{X} \quad (4)$$

Le taux de couverture de la Nouvelle-Calédonie est proche de 50%, on a donc :  $X = \frac{1}{2} \cdot E \cdot M$ . On remplace  $X$  dans les deuxième et troisième termes de la partie gauche de (4) :

<sup>56</sup> Par exemple, en Nouvelle-Calédonie, 1 euro =  $e$  F. CFP, avec  $e = 119,2$ .

$$\frac{\Delta BC}{X} = -\frac{2\Delta E}{E} + \left( \frac{\Delta X}{X} - \frac{2(\alpha \cdot \Delta m + \beta \cdot \Delta T)}{M} \right) \quad (5)$$

(5) met en évidence les deux effets affectant la balance commerciale : un effet prix, représenté par  $\left(-\frac{2\Delta E}{E}\right)$  et un effet volume représenté par  $\left(\frac{\Delta X}{X} - \frac{2(\alpha \cdot \Delta m + \beta \cdot \Delta T)}{M}\right)$ .

L'effet prix d'une dévaluation est négatif : puisque le taux de change augmente,  $\frac{\Delta E}{E} > 0$  et donc  $\left(-\frac{2\Delta E}{E}\right) < 0$ . Cela signifie que la dépréciation réelle de la monnaie locale dégrade la balance commerciale.

Pour que l'effet d'une dévaluation soit positif, il faut donc que<sup>57</sup> :

$$-\frac{2\Delta E}{E} + \left( \frac{\Delta X}{X} - \frac{2(\alpha \cdot \Delta m + \beta \cdot \Delta T)}{M} \right) > 0$$

qui peut se réécrire :

$$\left( \frac{\Delta X}{X} - \frac{2(\alpha \cdot \Delta m + \beta \cdot \Delta T)}{M} \right) > \frac{2\Delta E}{E} \quad (6)$$

Si on divise (6) par  $\frac{\Delta E}{E}$ , on obtient :

$$\frac{\Delta X}{X} \cdot \frac{E}{\Delta E} - \frac{2(\alpha \cdot \Delta m + \beta \cdot \Delta T)}{M} \cdot \frac{E}{\Delta E} > 2,$$

soit :

$$\varepsilon_{x/E} - \frac{2\alpha \cdot \Delta m}{M} \cdot \frac{E}{\Delta E} - 2 \cdot \frac{\beta \cdot \Delta T}{M} \cdot \frac{E}{\Delta E} > 2 \quad (7)$$

On précise maintenant les conditions d'efficacité d'une dévaluation accompagnée d'une baisse équivalente des transferts publics, en considérant des variations à la marge du taux de change et du niveau des transferts.

<sup>57</sup> L'effet volume correspond aux variations de la balance commerciale exprimées en volume. Comme la dépréciation de la monnaie doit se traduire par un effet volume positif, qui a donc une traduction positive en valeur, les deux effets sont contradictoires. La variation de la balance commerciale dépend de leurs intensités relatives.

Comme  $\frac{\partial M}{\partial m} = \alpha$ , et qu'on considère que dévaluation et baisse des transferts sont proportionnelles ( $\frac{\Delta E}{E} = -\frac{\Delta T}{T}$ ), (7) se réécrit :

$$\begin{aligned} \varepsilon_{x/E} - 2 \cdot \frac{dM}{dm} \cdot \frac{dm}{M} \cdot \frac{E}{dE} - 2\beta \cdot \frac{T}{M} \cdot \left( -\frac{dE}{E} \right) \left( \frac{E}{dE} \right) &> 2 \\ \varepsilon_{x/E} - 2 \cdot \frac{dM}{dm} \cdot \frac{dm}{M} \cdot \frac{E}{dE} + 2\beta \cdot \frac{T}{M} &> 2 \\ \varepsilon_{x/E} - 2\varepsilon_{M/E} + 2\beta \cdot \frac{T}{M} &> 2 \\ \varepsilon_{x/E} - 2\varepsilon_{M/E} + 2\beta \cdot \frac{1 - \alpha \frac{m}{M}}{\beta} &> 2 \\ \varepsilon_{x/E} - 2\varepsilon_{M/E} - 2\alpha \frac{m}{M} &> 0 \end{aligned}$$

Comme  $\frac{\partial M}{\partial m} = \alpha$ , les conditions d'efficacité d'une dévaluation peuvent donc s'écrire :

$$\varepsilon_{x/E} + 2|\varepsilon_{M/E}| - 2\varepsilon_{M/m} > 0 \quad (8)$$

## REFERENCES

- CEROM, 2005, *La Nouvelle-Calédonie en mouvement*, 47 p.
- CEROM, 2008, *Les défis de la croissance calédonienne*, 60 p.
- De Boissieu Ch., Biacabe J-L., 2000, *L'avenir monétaire de la Nouvelle-Calédonie : une mise en perspective*, CCI de Nouvelle-Calédonie, décembre, 25 p.
- Descombels A., 2007, *Quelle économie pour la Nouvelle-Calédonie ?*, Nouméa, 210 p.
- DME (Didacticiels et modélisation économique), 2005, *Croissance et développement d'une économie insulaire – une étude des dynamiques de l'économie calédonienne*, Rapport final pour l'AFD et l'IEOM, mai, 50 p.
- Giavazzi F., Pagano M., 1988, "The advantage of tying one's hands: EMS discipline and central bank credibility", *European Economic Review*, vol.32, 1055-1082.
- IEOM, 2005, *La Nouvelle-Calédonie en 2004*, Rapport annuel, 241 p.
- IEOM, 2006-a, La lettre mensuelle de l'IEOM, n°164, janvier.
- IEOM, 2006-b, *La Nouvelle-Calédonie en 2005*, Rapport annuel, 256 p.
- IEOM, 2006-c, *Rapport annuel de la balance des paiements de la Nouvelle-Calédonie*, 30 p.
- IEOM, 2008-a, *Rapport annuel de la balance des paiements de la Nouvelle-Calédonie*, 30 p.
- IEOM, 2008-b, Bulletin trimestriel de conjoncture monétaire et financière, Nouvelle-Calédonie, 3<sup>ème</sup> trimestre, 32 p.
- IEOM, 2009, La lettre mensuelle de l'institut d'émission, Agence de Nouméa, janvier, 8 p.
- ISEE, 2000, *Tableaux de l'Économie Calédonienne*, 256 p.
- ISEE, 2006, *Tableaux de l'Économie Calédonienne*, 198 p.
- ISEE, 2007, *Tableaux de l'économie calédonienne* (édition abrégée), 147 p.
- ISEE, 2008, *Bilan économique et social 2008*, 68 p.
- Krugman P., Obstfeld M., 1996, *Economie Internationale*, 3<sup>ème</sup> édition, De Boeck, trad. française, 860 p.
- Lagadec G., 2002, "Le commerce extérieur de la Nouvelle-Calédonie", in C. Perret, *Perspectives de développement économique pour la Nouvelle-Calédonie*, PUG.
- Lagadec G., Pitoiset. A, Perret. C, 2002, "Le nickel", in C. Perret, *Perspectives de développement économique pour la Nouvelle-Calédonie*, PUG.



- Lagadec G., 2004, "La stratégie des firmes multinationales face aux États : Le cas de l'exploitation du nickel calédonien", *Mondes en développement*, vol. 32/1, n°125.
- Markusen B., 2009, "Quel ancrage monétaire pour le franc Pacifique et la Polynésie française ?", 11<sup>ème</sup> Inter-congrès des Sciences du Pacifique, mars, 38 p.
- Sid Ahmed A., 1988, "Vers une théorie de l'industrialisation à partir de l'exportation et de la transformation des ressources naturelles : De la staple theory à la rente pétrolière", *Revue Tiers Monde*, XXIX, 115, 714-807.
- TNS, 2005, *Nouvelle-Calédonie – Province Sud, Tourism positioning research*, Rapport pour les Assises du tourisme de la Nouvelle-Calédonie, mai.
- Trésorerie Générale de Nouvelle-Calédonie, 2006, Flux financiers publics en Nouvelle-Calédonie, note du Service des collectivités et établissements publics locaux – Actions économiques et financières, 6 p.
- Wunder C., Schwarze J., Krug G., Herzog B., 2006, "Welfare effects of the euro cash changeover", DIW Berlin – German Institute for Economic Research, discussion paper n°646, novembre, 33 p.

#### **NEW CALEDONIA: BETWEEN EMANCIPATION, ENTERING THE EURO ZONE AND LOOKING FOR NEW RESOURCES**

*Abstract - Introducing the three French Pacific territories into the Euro currency zone is a medium term project which requires the agreement of the regional government of these three entities. Although this seems to be a mere formality for Polynesia and for the territory of Wallis and Futuna, the subject is still open to debate in New-Caledonia. This territory is specific in many ways, since it is undergoing an institutional process of emancipation from France. The aim of this paper is to study the consequences of this emancipation process for New Caledonia when it comes to the transition towards the Euro currency. In particular, we study the question of alternative resources instead of financial transfers from France and the effects of a devaluation of the New Caledonian currency.*